

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate: 06/02/2018

## **Maladie de Lyme: Plus de 9 000 personnes réclament au gouvernement du Québec l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme.**

À l'Assemblée nationale, **le mercredi 7 février 2018**, le député Sylvain Pagé procédera au dépôt de la pétition: **Instauration et application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme**. Le texte de la pétition se trouve en bas de page.

Édifiée dans un discours qui vient contrer les propos des intervenants du système de la santé, cette pétition se veut le reflet d'une problématique criante en matière de santé publique au Québec. Le voile sur la réalité de la maladie de Lyme doit être levé. Elle ne se traite pas facilement ici et on n'en guérit pas aisément en tout temps. De nombreux témoignages de patients se multiplient.

Cette maladie est de plus en plus propagée et fait de plus en plus de ravages, elle brise régulièrement des vies. La souffrance, l'invalidité, l'errance médicale, les erreurs de diagnostic, la détresse, le désespoir, la dégradation de leur condition de vie, tant physique que psychologique et économique, accablent des citoyens qui en sont victimes.

Un changement pressant doit absolument survenir au Québec. Le gouvernement doit se positionner adéquatement. Un réel travail doit être fait au niveau de la surveillance, des lignes directrices concernant la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, le soutien, de la formation et de la sensibilisation concernant tous les stades et aspects de la maladie de Lyme.

Les citoyens en font une exigence, les décideurs doivent maintenant en faire une priorité et les acteurs devront collaborer au changement.

### **Contact**

Marguerite Glazer, présidente de l'AQML  
media@aqml.ca  
514-991-3691

**Visionnement en ligne:** <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/en-direct-webdiffusion.html>

9 h 15: Point de presse

10 h: Dépot de la pétition à l'Assemblée

Le texte de la pétition, édifié par Marguerite Glazer, présidente de l'Association québécoise de la maladie de Lyme (AQML), se présente comme suit :

### **Instauration et application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'INSPQ, la maladie de Lyme (ML) est une maladie infectieuse émergente grave, méconnue des médecins, transmise aux humains par la morsure de certains types de tiques infectées;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs régions sont endémiques et que des cas sporadiques sont possibles partout au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ASPC reconnaît que la ML a plusieurs stades distincts, et si elle n'est pas traitée rapidement et adéquatement, « des symptômes graves peuvent se produire et durer pendant des mois, voire des années », pouvant mener à l'invalidité;

**CONSIDÉRANT QUE** le récent Cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme souligne la nécessité de davantage de recherches pour pallier aux lacunes des protocoles de diagnostic et de traitement en vigueur (tests sanguins peu sensibles, tableau clinique complexe et variable, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** des docteurs soignent la ML avec des traitements efficaces, prouvés scientifiquement, mais hors protocole officiel, et que leur utilisation peut entraîner des sanctions disciplinaires pour les médecins;

**CONSIDÉRANT QUE** des patients souffrant de la ML confirment ne pas être pris en charge adéquatement par le système de santé québécois, entraînant des conséquences extrêmement néfastes sur leur santé physique, psychologique et financière;

Nous, soussignés, demandons au gouvernement :

- La reconnaissance du problème urgent de santé publique que pose la ML;
  - L'utilisation prioritaire du diagnostic clinique pour tous les stades de la maladie;
  - D'octroyer une protection légale aux médecins prodiguant des soins hors protocole officiel;
  - La création d'un comité, incluant obligatoirement l'AQML, veillant à l'instauration et à l'application d'un plan d'action sur la ML
-